



Enquête publique

Conformément à l'art. 4 du Règlement communal sur la protection des arbres, la Municipalité d'Echandens soumet à l'enquête publique du

11 novembre au 1^{er} décembre 2022

l'abattage de :

1 épicéa sur la parcelle N° 321, pour le compte et sur la propriété de
M. Erwin Burri.

Les renseignements peuvent être obtenus au Greffe municipal.

La Municipalité

Echandens, le 10 novembre 2022

CB/lc--5256